

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

selon annexe III du règlement (UE) n° 305 / 2011
(Règlement sur les produits de construction)



N° 1022

pour le produit « **VogIToptec® crépi acoustique Nano SF** »

1. Code d'identification univoque du type de produit :

EN 15824 – Crépi avec liants organiques

2. Type, lot ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, comme exigés à l'article 11 alinéa 4 :

Cf. emballage / étiquette

3. Usage prévu pour le produit de construction par le fabricant ou selon la spécification technique harmonisée applicable :

Crépi acoustique à utiliser sur les plafonds et murs à l'intérieur

4. Nom, nom commercial enregistré ou marque commerciale enregistrée, adresse et coordonnées du fabricant, comme exigés à l'article 11 alinéa 5 :

Vogl Deckensysteme GmbH, Anton Vogl Str. 1, 91448 Emskirchen, Allemagne

5. Le cas échéant, le nom, l'adresse et les coordonnées du représentant autorisé, dont le mandat couvre les tâches spécifiées à l'article 12 alinéa 2 :

- non applicable -

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, tels que présentés à l'annexe V :

Système 3

7. Dans le cas où la déclaration de performance concerne un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le laboratoire notifié MPA Stuttgart (NB 0672) a réalisé le contrôle du type en fonction de sa réaction au feu selon le système 3 et établi un rapport de test/classification.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une évaluation technique européenne :

- non applicable -

Déclaration de performance n° 1022

Page 1 / 2

9. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Puissance	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu (produit individuel)	B – s1, d0	EN 15824
Réaction au feu (système VoglToptec®)	A2 – s1, d0	EN 13501-1
Absorption d'eau	NPD	EN 15824
Perméabilité à la vapeur d'eau	V1 élevée	EN 15824
Adhérence en traction sur le béton	$\geq 0,3 \text{ N/mm}^2$	EN 15824
Conductivité thermique	NPD	EN 15824
Durabilité	NPD	EN 15824
Substances dangereuses	NPD	EN 15824

10. La performance du produit désigné aux points 1 et 2 correspond à la performance déclarée au point 9. Le fabricant tel que désigné au point 4 est le seul responsable de l'établissement de la présente déclaration de performance.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Erich R. Vogl, Associé-gérant



Emskirchen, le 01/01/2020